/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-315 du 18 OCTOBRE 1995

Chargeant Monsieur Codjo ATCHODE, Ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales de l'intérim de Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE, Ministre du Développement Rural pour compter du 12 Octobre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement,

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 12 Octobre 1995, Monsieur Codjo ATCHODE, Ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 OCTOBRE 1995

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination, de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,

DDésiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 MDR-MTEAS 6 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-